

Pour vous permettre de comparer le montant des remboursements de nos différentes formules du produit La Médicale Santé (contrat groupe P9 246), voici quelques exemples, sur la Base de Remboursement du régime obligatoire au 1^{er} janvier 2020.

	Frais engagés par l'assuré	Base de remboursement du RO ⁽¹⁾	Remboursement de l'AMO ⁽²⁾	Remboursement de La Médicale						Reste à la charge de l'assuré					
				FORMULES RESPONSABLES ⁽³⁾					FORMULE NON RESPONSABLE ⁽³⁾	FORMULES RESPONSABLES ⁽³⁾					FORMULE NON RESPONSABLE ⁽³⁾
				Découverte	Équilibre	Confort	Tranquillité	Confort +	Prestige ⁽³⁾	Découverte	Équilibre	Confort	Tranquillité	Confort +	Prestige ⁽³⁾
Soins courants															
• Consultation d'un médecin traitant généraliste sans dépassement d'honoraires	25 €	25 €	16,50 €	7,50 €					1 € forfaitaire ⁽⁵⁾						
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie sans dépassement d'honoraires	30 €	30 €	20 €	9 €			9 €	9 €	9 €	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	44 €	30 €	20 €	9 €			23 €	9 €	23 €	15 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	15 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Consultation d'un médecin spécialiste en gynécologie avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	56 €	23 €	15,10 €	6,90 €			29,90 €	6,90 €	39,90 €	34 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		11 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	34 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Médecin psychiatre (adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	55 €	46,70 €	31,69 €	14,01 €			22,31 €	14,01 €	22,31 €	9,30 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	9,30 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Médecin psychiatre (non adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	80 €	39 €	26,30 €	11,70 €			50,70 €	11,70 €	52,70 €	42 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		3 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	42 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Médecin cardiologue (adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	60 €	51 €	34,70 €	15,30 €			24,30 €	15,30 €	24,30 €	10 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	10 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
• Médecin cardiologue (non adhérent à l'OPTAM ⁽⁴⁾)	100 €	47,73 €	32,41 €	14,32 €			62,05 €	14,32 €	66,59 €	53,27 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾		5,54 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	53,27 € dont 1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	1 € forfaitaire ⁽⁵⁾	
HOSPITALISATION															
• Forfait hospitalier	20 €	-	-	20 € ⁽⁶⁾	20 € ⁽⁶⁾	20 € ⁽⁶⁾	20 € ⁽⁶⁾	20 € ⁽⁶⁾	20 € ⁽⁶⁾	0 €					
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires maîtrisés (adhérent à l'OPTAMCO ⁽⁴⁾) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	355 €	247,70 € ⁽⁷⁾	198,16 € ⁽⁷⁾	73,54 € ⁽⁷⁾			156,84 € ⁽⁷⁾			83,30 €	0 €				
• Honoraires du chirurgien avec dépassement d'honoraires libres (non adhérent à l'OPTAMCO ⁽⁴⁾) en clinique pour une opération chirurgicale de la cataracte	431 €	247,70 € ⁽⁷⁾	198,16 € ⁽⁷⁾	73,54 € ⁽⁷⁾			232,84 € ⁽⁷⁾			159,30 €	0 €				
• Chambre particulière	75 €	-	-	46 €/jour	64 €/jour	75 €/jour	75 €/jour	75 €/jour	75 €/jour	29 €/jour	11 €/jour	0 €/jour			
• Lit accompagnant	25 €	-	-	16 €/jour	22,50 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	25 €/jour	9 €/jour	2,50 €/jour	0 €/jour			

(1) RO = Régime Obligatoire.

(2) AMO = Assurance Maladie Obligatoire.

(3) Les formules responsables doivent respecter l'ensemble des règles édictées aux articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale qui prévoient la prise en charge minimum obligatoire de certaines prestations et la limitation de prise en charge de certaines dépenses. À compter du 01/01/2020, elles doivent également respecter les principes édictés dans le décret n°2019-21 du 11/01/2019 visant à garantir un accès sans reste à charge ou 100 % Santé à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires. Les formules non responsables ne donnent pas droit au 100 % Santé.

(4) OPTAM (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée) et OPTAMCO (Option Pratique Tarifaire Maîtrisée pour les chirurgiens et obstétriciens) : dispositif de maîtrise des dépassements d'honoraires des médecins.

(5) Contribution forfaitaire de 1 € pour toute consultation d'un médecin et actes de biologie sauf ceux réalisés dans le cadre d'une hospitalisation. Plafond annuel limité à 50 €.

(6) 15 € en établissement psychiatrique.

(7) Le régime obligatoire ne rembourse pas le forfait de 24 € pour une hospitalisation dont le coût est supérieur à 120 €. Cette somme est prise en charge dans son intégralité par La Médicale.

	Frais engagés par l'assuré	Base de remboursement du RO ⁽¹⁾	Remboursement de l'AMO ⁽²⁾	Remboursement de La Médicale						Reste à la charge de l'assuré						
				FORMULES RESPONSABLES ⁽³⁾						FORMULE NON RESPONSABLE ⁽³⁾	FORMULES RESPONSABLES ⁽³⁾					FORMULE NON RESPONSABLE ⁽³⁾
				Découverte	Équilibre	Confort	Tranquillité	Confort +	Prestige ⁽³⁾		Découverte	Équilibre	Confort	Tranquillité	Confort +	
OPTIQUE																
• Equipement optique : monture + 2 verres unifocaux (équipement 100 % Santé) de 125 € (2 verres à 47,50 €/verre + monture 30 €)	125 € (Prix limite de vente)	37,50 €	22,50 €	102,50 €						(4)	0 €					
• Equipement optique : monture + 2 verres unifocaux simples (équipement hors 100 % Santé)	345 € (2 verres de 122,5 € chacun et une monture de 100 €)	0,15 €	0,09 €	199,91 €	219,91 €	324,91 €	324,91 €	344,91 €	344,91 €	145 €	125 €	20 €	20 €	0 €	0 €	
• Bonus Fidélité par verre ⁽⁵⁾				-	Verre simple ⁽⁶⁾ : +25 €					-	2 verres simples : 75 €	2 verres simples : 0 €	2 verres simples : 0 €			
DENTAIRE																
• Détartrage	28,92 €	28,92 €	20,24 €	8,68 €							0 €					
• 1 couronne céramométallique sur incisives, canines et 1 ^{ères} prémolaires (prothèse 100 % Santé)	500 € (Honoraires limites de facturation)	120 €	84 €	416 €						(7)	0 €					20 €
• 1 couronne céramométallique sur 2 ^e prémolaire (panier maîtrisé)	538,70 €	120 €	84 €	36 €	156 €	276 €	396 €	(7)	418,70 €	298,70 €	178,70 €	178,70 €	58,70 €	58,70 €		
• Bonus Fidélité par prothèse ⁽⁵⁾				-	+ 50 €					418,70 €	248,70 €	128,70 €	128,70 €	8,70 €	8,70 €	
• 1 couronne céramométallique sur molaire (panier libre)	538,70 €	107,50 €	75,25 €	32,25 €	139,75 €	247,25 €	247,25 €	354,75 €	354,75 €	431,20 €	323,70 €	216,20 €	216,20 €	108,70 €	108,70 €	
• Bonus Fidélité par prothèse ⁽⁵⁾				-	+ 50 €					431,20 €	273,70 €	166,20 €	166,20 €	58,70 €	58,70 €	
AIDES AUDITIVES																
• Aide auditive 100 % santé par oreille ⁽⁸⁾	950 € (Prix limite de vente)	400 €	240 €	710 €						(9)	0 €					
• Aide auditive hors 100 % santé par oreille	1 476 €	350 €	210 €	140 €	315 €	577,50 €	577,50 €	840 €	840 €	1 126 €	951 €	688,50 €	688,50 €	426 €	426 €	

(1) RO = Régime Obligatoire.

(2) AMO = Assurance Maladie Obligatoire.

(3) Les formules responsables doivent respecter l'ensemble des règles édictées aux articles L.871-1, R.871-1 et R.871-2 du Code de la Sécurité sociale qui prévoient la prise en charge minimum obligatoire de certaines prestations et la limitation de prise en charge de certaines dépenses. À compter du 01/01/2020, elles doivent également respecter les principes édictés dans le décret n°2019-21 du 11/01/2019 visant à garantir un accès sans reste à charge ou 100 % Santé à certains équipements d'optique, aides auditives et soins prothétiques dentaires. Les formules non responsables ne donnent pas droit au 100 % Santé.

(4) Si l'assuré choisit un équipement optique 100 % Santé, le montant de son remboursement est de 125 € y compris l'assurance maladie obligatoire.

(5) Bonus Fidélité acquis à compter de la 3^e année d'assurance sous réserve de ne pas avoir eu de prestations servies en optique.

(6) Verre simple, complexe et hypercomplexe définis selon le décret n°2019-21 du 11/01/2019.

(7) Si l'assuré choisit une prothèse dentaire 100 % Santé ou panier maîtrisé, le montant de son remboursement est de 480 € y compris l'assurance maladie obligatoire.

(8) À compter du 01/01/2021.

(9) Si l'assuré choisit une aide auditive 100 % Santé, le montant de son remboursement est de 950 € y compris l'assurance maladie obligatoire.

